



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2025/09-32

**Objet : Commission d'appel d'offres & commission de délégation de services publics :
Élection de 5 membres titulaires et 5 suppléants**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Jean-Marc FRUCTUS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA
Christian GHEZ à Isabelle TRAPPIER
Karel KURZWEIL à Gérard PARFAIT
Michel MOREAU à Dominique GERBERT
Stéphanie NOGUES à Karine DUBOIS
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU l'article L 1411-5 et L 1414-2 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée, pour les communes de 3500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT la constitution d'un nouveau groupe politique au sein du conseil municipal en date du 9 juillet 2025, sous la dénomination « *Agissons pour Saint-Nom* », composé des quinze membres suivants : MM. BATIGNE (porte-parole), DUBOIS, GERBERT, CAILLAT, BARDEILLE, MOREAU, FAIVRE, SORMAIL, LOZEVIS, COURMONT, BRINKMEYER-MARTINET, FRETE, FRUCTUS, DESBOIS et NOGUES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Président : - Monsieur Le Maire

Membres titulaires

Membres suppléants

Membres du Groupe « *Agissons pour Saint-Nom* » :

M1	A. FAIVRE	M1b	C. BARDEILLE
M2	D. GERBERT	M2b	M. MOREAU
M3	S. NOGUES	M3b	JM. FRUCTUS

Membres du Groupe « *Un Village en mouvement* »

M4	G. PARFAIT	M4b	K. KURZWEIL
----	-------------------	-----	--------------------

Membres du Groupe « *Ensemble pour Saint-Nom* »

M5	JP. ANTOINE	M5b	S. LAFEUILLADE
----	--------------------	-----	-----------------------

HABILITE la Commission d'Appel d'Offres à siéger en procédure de Délégation de services publics.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 01 octobre 2025

La secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER



Le Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 01-10-2025
Document rendu exécutoire le 01-10-2025
Pour le Maire et par délégation, le Directeur
Général des Services
Pascal PARISSIER

